



COMMUNE DE VAAS  
(Sarthe)  
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 avril 2023  
Affichée le : 18 avril 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU MARDI 25 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.

**Présents** : Ghislaine LEVIAU, Gilles BLANCHARD, Marie-Agnès CAYRON, Clément HERIN, Céline HOUR, Didier SURUT, Siebe POSTMA, Laurent Blin, Nadia GOUSSIN, Magali MARTINEAU, Vanessa MARTINEAU, Franck Lelong, Alexandre LE BONHOMME, Morgane RAGNEAU et Sonia GIROLLET.

**Absents excusés** : Emilie Chaigneau, Frédéric BUZANCE et Jean-Philippe COLAS  
**Pouvoirs** : Emilie CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Goussin, Frédéric BUZANCE donne pouvoir à Mr Le Bonhomme, Jean-Philippe COLAS donne pouvoir à Mr Herin  
**Absent(e)s**: Sébastien Bodard  
**Secrétaire de Séance** : Mr Le Bonhomme

Conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Ordre du jour :

- Marché des ateliers municipaux, rapport de l'architecte et attribution des lots aux entreprises ;
- Eclairage public : subvention au titre du Fonds Vert ;
- GRDF : redevance de concession 2023 ;
- Nomination des voies : prolongement de la route de Mayet ;
- Urbanisme :
- Questions diverses.

- **Mme Leviau demande à l'assemblée si elle peut rajouter à l'ordre du jour les points suivants :**
- Convention de mise à disposition du commerce sis au 17 rue Anatole Carré à Mme Millet ;
  - Marché de la réhabilitation de la gare en tiers lieu numérique ;
  - Décision modificative.

Avis du conseil : Le conseil approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour

- **Approbation du PV du conseil municipal du 28 mars 2023 :**

Avis du conseil : Le conseil approuve le PV du 28 mars 2023

- **Marché des ateliers municipaux, rapport de l'architecte et attribution des lots aux entreprises :**

Le marché de la gare a été publié, les entreprises avaient jusqu'au 24 mars pour répondre. Le cabinet d'architecte Delaroux a été mandaté pour faire l'analyse des neuf lots. Tous les lots ont fait l'objet d'un dépôt d'offres sauf le lot 3 « Charpente » pour lequel une consultation a été reconduite jusqu'au 21 avril. Aucune offre n'a été reçue, le lot doit donc être déclaré infructueux et une consultation directe sera effectuée.

Lot 1 voirie réseaux divers estimatif :56 127,66 €	Trifault tp : 138 143,60 €	+146,12%
Lot 2 gros œuvre démolition estimatif :95 691,35 €	Lmbtp : 108 500,00 €	+13,39%
Lot 3 charpente bois estimatif : 74 315,42 €		
Lot 4 bardage couverture estimatif : 80 411,20 €	Smac : 100 319,28 €	+ 24,76%
Lot 5 serrurerie - menuiseries extérieures aluminium estimatif : 27 400,42 €	Breton : 22 814,20 €	- 16,74%
Lot 6 portes sectionnelles estimatif : 13 745,15 €	Af maintenance : 12 668,90 €	- 7,83%
Lot 7 menuiseries intérieures bois estimatif : 7 861,45 €	Breton : 5 521,00 €	- 29,77%
Lot 8 doublages cloisons faux plafonds estimatif : 8 667,25 €	Themyna : 10 928,00 €	+ 26,08%
Lot 9 carrelages faïences estimatif : 6 566,34 €	Blondeau : 6 097,34 €	- 7,14%
Lot 10 peinture estimative : 5 423,80 €	Mdp Gombourg : 4 232,56 €	-21,96%
Lot 11 électricité chauffage estimatif : 30 659,50 €	Pasteau : 18 820,46 €	- 38,61%
Lot 12 plomberie ventilation estimatif 13 310,21 €	Pasteau : 11 122,27 €	- 16,44%

L'estimation de décembre 2022 était de 420 179.75 €, le coût total des travaux s'élève avec l'estimatif du lot 3 à 513 483€03 HT, soit 616 179.64 € TTC. : + 22.21% par rapport à l'estimation.

Avis du conseil : Le lot 1 a certainement été sous-estimé par l'architecte. Le montant de l'estimatif détaillé correspond à la réalité des coûts actuels de voirie. Le conseil déclare le lot 3 infructueux et valide le reste

**Délibération n° 01/2023-04-25**

**Marché de la construction de l'atelier municipal : attribution des lots**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide d'attribuer le marché tel que défini ci-dessous :

- Lot 1 à Trifault TP pour 138 143,60 € HT
- Lot 2 à LMBTP pour 108 500,00 €
- Lot 4 à SMAC pour 100 319,28 €
- Lot 5 à Menuiserie Breton pour 22 814,20 €
- Lot 6 à AF Maintenance pour 12 668,90€
- Lot 7 à Menuiserie Breton pour 5 521,00 €
- Lot 8 à Themyna pour 10 928,00 €
- Lot 9 à Blondeau pour 6 097,34 €
- Lot 10 à MDP Gombourg pour 4 232,56 €
- Lot 11 à Pasteau pour 18 820,46 €
- Lot 12 à Pasteau pour 11 122,27 €

- Déclare le lot 3 infructueux et décide de lancer une consultation directe ;

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

➤ **Eclairage public : subvention au titre du Fonds Vert ;**

A été inscrite au budget 2023 la dépense de renouvellement d'une grande partie du réseau d'éclairage public. Une demande de subvention est possible au titre du Fonds Vert.

Cela rentrerait dans la « Renovation des parcs de luminaires d'éclairage public - AXE 1 »

Voici les critères d'éligibilité :

- Avancée du projet : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation
- Dépenses/actions couvertes : Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'investissement

Autres critères d'éligibilité :

Le fonds est destiné à financer :

- Des subventions d'études de diagnostic territorial destiné à élaborer des stratégies d'extinction en cœur de nuit et/ou de création de trame noire ;
- Des subventions d'ingénierie et d'études préalables au dimensionnement du parc de luminaire, dans une optique d'aller au-delà des prescriptions techniques de l'arrêté du 27 décembre 2018 ;
- Des subventions d'investissements permettant le renouvellement de parcs de luminaires anciens. C'est sur cette axe que la commune peut s'inscrire.

Les actions éligibles au fonds (aides à l'ingénierie ou à l'investissement) doivent contribuer à la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse (trame noire) et à la sobriété énergétique. Elles doivent répondre aux critères suivants :

- Une rénovation accélérée du parc d'éclairage public ancien ayant plus de 25 ans ou un remplacement des parcs dont il pourra être démontré l'existence d'une obsolescence accélérée au regard des conditions climatiques (parcs ultramarins) ;
- Une diminution du nombre de points lumineux et une baisse importante de la puissance installée (d'au moins 25%) : les luminaires installés doivent tendre à un éclairage maximum à la mise en service de 20 lux en agglomération et hors agglomération, et de 15 lux pour les espaces protégés au sens de l'article 4 de l'arrêté du 27 décembre 2018 (réserves nationales, parcs naturels régionaux, sites astronomiques) ;
- Une mise en place de l'extinction en cœur de nuit ou la mise en place d'appareils intelligents n'éclairant qu'au passage d'un piéton ou d'un véhicule en approche ;
- Un recours aux technologies utilisant des énergies renouvelables (alimentation à l'énergie solaire...) et/ou ayant une durée de vie, calculée à 25°C, supérieure ou égale à 75 000 heures ;
- Une plus grande protection de la biodiversité : la température de couleur des luminaires installés ne doit pas dépasser les 2700 K en agglomération et hors agglomération et ne doit pas excéder 2400 K dans les espaces protégés au sens de l'article 4 de l'arrêté du 27 décembre 2018.

La dépense prévue est de 42 251€40 HT, il vous est proposé de solliciter une demande de subvention de 60% du projet soit 25 350€60

*Avis du conseil : Le conseil approuve la demande de subvention*

**Délibération n° 02/2023-04-25**  
**Eclairage public : subvention au titre du Fonds vert**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Décide de solliciter une subvention de 60% au titre du Fonds Vert pour l'éclairage public ;**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

➤ **GRDF : redevance de concession 2023 :**

Conformément au contrat de concession qui a pris effet le 30/10/1995 pour une durée de 30 ans, une redevance doit être versée à la commune.

$$(1\ 000 + 1.5 * P + 100 * L) * (0.02 * D + 0.5) * (0.15 + 0.85 * (ING/ING\ 0)) / T * Conv$$

P	Population totale	1 419 habitants
L	Linéaire des canalisations	16,337km
D	Durée du contrat	30 ans
ING 0	Indice ingénierie initial	68.10 (09/1992)
F	Conversion €	6.55957

Pour l'exercice 2023 elle sera de 1 410€60 suivant le calcul indiqué dans le contrat.

*Avis du conseil : Le conseil approuve la redevance de concession*

**Délibération n° 03/2023-04-25**  
**GRDF : redevance de concession 2023**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Autorise Mme le Maire à émettre un titre de 1 410.60€ au débiteur GRDF au titre de la redevance de concession pour l'année 2023.**

➤ **Nomination des voies : prolongement de la route de Mayet.**

Suivant la délibération du 17 décembre, a été nommée « Route de Mayet » la route départementale RD30 qui part du PN 222 direction Verneil-Le-Chétif et qui va jusqu'au rond-point de la déviation (RD 305). Il est proposé de prolonger la nomination de cette route au-delà du rond-point jusqu'en limite de la commune.

*Avis du conseil : Le conseil approuve le prolongement de la Route de Mayet*

**Délibération n° 04/2023-04-25**  
**Nomination des voies : prolongement de la route de Mayet**

Vu la délibération n° 05/2019-12-17 du 17 décembre 2019 validant la dénomination de rues, chemins et routes ;

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Décide de prolonger la nomination de la route de Mayet au-delà du rond-point jusqu'en limite de la commune.**
- **Autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à cette décision.**

➤ **Convention de mise à disposition du commerce sis au 17 rue Anatole Carré à Mme Millet F. :**

Il appartient au maire, en exécution d'une délibération du conseil municipal ou par délégation de celui-ci, de décider « de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans », en application de l'article L 2122-22 (5°) du CGCT. Un bien du domaine privé peut également être mis gratuitement à la disposition d'une personne publique ou privée. Cette possibilité est toutefois réservée aux activités que la collectivité locale souhaite aider à se développer. La mise à disposition à titre gratuit du bien sis au 17 rue Anatole Carré doit être considérée comme la mise à disposition à titre gratuit d'un local à un particulier.

La mise à disposition pour la SARL Coffeelter serait effective au 22 mai 2023 pour une durée de 6 mois à titre gracieux. Il s'agirait pour Mme Millet d'utiliser ce local pour une exposition de photographies.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition.

*Avis du conseil : Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention*

**Délibération n° 05/2023-04-25**  
**Convention de mise à disposition du commerce sis au 17 rue Anatole Carré**

La mise à disposition pour la SARL Coffeelter serait effective au 22 mai 2023 pour une durée de 6 mois à titre gracieux. Il s'agirait pour Mme Millet d'utiliser ce local pour une exposition de photographies. Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Décide de mettre à disposition de la SARL Coffeelter le bien sis au 17 rue Anatole Carré à partir du 22 mai 2023 à titre gracieux pour 6 mois ;**
- **Autorise Mme le Maire à signer une convention avec la représentante Mme Millet Florence.**

➤ **Marché de la réhabilitation de la gare en tiers lieu numérique ;**

Le lot 9 pour le marché de la réhabilitation de la gare en tiers lieu numérique avait été déclaré infructueux. Des entreprises ont été consultées. Deux réponses ont été reçues.

Il est proposé de retenir la société Bazola 3D de Coulaines pour la somme de 27 599€57TTC. Pour rappel l'estimatif était de 13 593€48HT soit 16 312€76TTC.

*Avis du conseil :Le conseil approuve le choix de la société*

**Délibération n° 06/2023-04-25**  
**Marché de la réhabilitation de la gare en tiers lieu numérique**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Décide de retenir la société Bazola 3D pour le lot 9 pour un coût de 27 599€TTC ;**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

➤ **Décision modificative :**

Lors du vote du budget le 28 mars dernier, une enveloppe de 422 250€ a été ciblée pour les travaux de construction de l'atelier communal. Or l'attribution du marché voté précédemment a révélé un besoin à hauteur de 513 483€03HT minimum. Il convient donc de prendre une décision modificative pour ajuster le budget à cette dépense. Il manque en effet 193 930€ à l'opération 935. De même pour la gare, suite à l'attribution de tous les lots pour la somme totale de 399 308€08, il convient d'ajuster définitivement le budget en ajoutant 29 310€.

Ainsi Mme le Maire vous propose de procéder à la décision modificative suivante :

- DI - R 21319-935 + 194 000€
- DI - R 21318-930 + 29 310€
- RI - R 1641 + 223 310€
- DI - R 2051 + 5 606€

*Avis du conseil :Le conseil approuve la modification*

**Délibération n° 07/2023-04-25**  
**Décision modificative n°1 budget principal pour l'exercice 2023**

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°10DELIB20230328 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2023 approuvant le BP ;

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du budget principal de la commune et de respecter le principe d'indépendance des exercices comptables ;

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité ;**

- **Décide d'approuver la présente décision modificative n°1 pour le budget principal de la commune telle que définie ci-dessus ;**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

➤ **Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

18/04/2023	G PLUS DISTRIBUTION	PROTECTION DE LITERIE JETABLE CAMPING	161,40 €
18/04/2023	BRETON MENUISERIE	FENETRES VICECO	5 406,00 €
18/04/2023	LEHOUX SERRURIER	GRILLAGE TENNIS	5 607,60 €
18/04/2023	LEHOUX SERRURIER	VERRIERE BUS	5 839,20 €
18/04/2023	LEHOUX SERRURIER	VIVECO GARDE-CORPS	735,60 €
18/04/2023	PIERRE DE LOIRE	REFECTION ENCADREMENTS POUR VITRAUX	23 736,00 €
18/04/2023	GRDF	AUGMENTATION PUISSANCE MAIRIE	1 534,04 €

18/04/2023	CITEOS	RUE DE LA GARE	14 823,07 €
18/04/2023	CITEOS	JONCTION RUE GERMAINE ALTEAU/GARE	1 462,80 €
18/04/2023	COLAS	ROUTE DE LA PERRIERE	23 359,93 €
20/04/2023	BARDET	ACCES ALLEE ECOLE MATERNELLE	6 713,52 €
20/04/2023	LEHOUX SERRURIER	POTEAUX PORTAIL ECOLE	2 048,40 €
20/04/2023	AIRGEO	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE RUE DE LA LIBERATION	2 700,00 €
20/04/2023	JOLIVET	AUTOPORTEE ET ROBOTS	60 857,41 €
20/04/2023	CF CUISINES	ETUVE ET COUPE LEGUMES	5 700,00 €
20/04/2023	BARDET	AMENAGEMENT ZI DU ROINEAU	14 287,14 €

Remarques du conseil : Les robots sont destinés à la tonte des terrains de football et du parc de la mairie L'enfouissement rue de la Libération est prévue en 2025

**URBANISME :**

➤ - **Déclarations d'Intention d'Aliéner :**

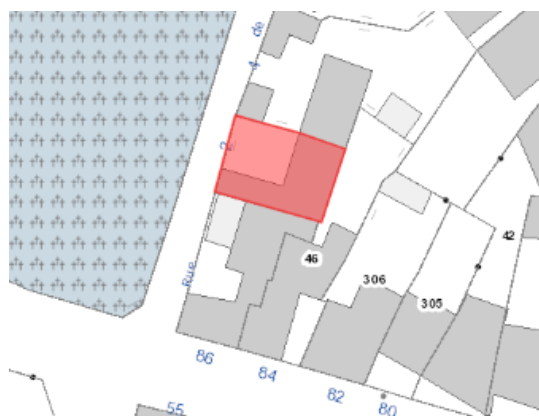
- Reçue en mairie le 4 avril 2023 :  
Parcelle AB 47 (1a30ca) sise 2 rue de l'Egalité,  
Bien évalué à 58 000€

Avis du conseil municipal : Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption



- Reçue en mairie le 4 avril 2023 :  
Parcelle L 421 (8a40ca) sise 2 rue des Bertinières,  
Bien évalué à 74 000€

Avis du conseil municipal : Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption



- Reçue en mairie le 6 avril 2023 :  
Parcelle AB 305 (1a47ca) 80 rue Anatole Carré,  
Bien évalué à 57 800€

Avis du conseil municipal : Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption



- Reçue en mairie le 17 avril 2023 :  
Parcelle AH 119 (4a810ca) sise Pièce des Gillards  
Bien évalué à 150€ pour la moitié (Licitation : la personne qui détient la moitié du bien vend au reste de l'indivision)

Avis du conseil municipal : Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption

- Reçue en mairie le 20 avril 2023 :  
Parcelle ZM 162 (1a41ca) 15 rue du Ponceau,  
Bien évalué à 95 000€

Avis du conseil municipal : Le conseil  
ne souhaite pas exercer son droit de préemption



#### URBANISME pour information :

##### Le 04 Novembre 2022

**TRAVAILLARD Jean-Luc** a déposé un permis de construire pour réaliser une extension « 10 rue de valette », cadastré LO n°644  
PC 072 364 22 Z0010 – **Classer sans suite en date du 20/04/2023**

##### Le 09 Mars 2023

**DARRAGON Jean-Fabrice** a déposé une déclaration préalable pour faire le ravalement de la façade « 16 rue Anatole Carré », cadastré AC n°164  
DP 072 364 23 Z0013 – **Avis favorable en date du 27/03/2023**

##### Le 10 Mars 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNE** a déposé une déclaration préalable pour la réhabilitation de deux anciens logements en studios « LOIRECOPARK 1 », cadastré LO n°693  
DP 072 364 23 Z0015 – **En cours d'instruction**

##### Le 20 Mars 2023

**MAITRE MALEVAL** a déposé une demande de CUB pour la construction d'un local artisanal de 500m2 avec pose de panneaux photovoltaïques « ROINEAU », cadastré ZPO n°51  
CUB 072 364 23 Z0020 – **En cours d'instruction**

##### Le 27 Mars 2023

**GIROLLET Laurent** a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques « 8 rue des lys », cadastré AB n°169  
DP 072 364 23 Z0016 – **Avis favorable en date du 13/04/2023**

##### Le 03 Avril 2023

**DARRAGON Jean-Fabrice** a déposé une déclaration préalable pour la fermeture de la vitrine et l'ouverture d'une fenêtre + enduit à la chaux « 16 rue Anatole carré », cadastré AC n°164  
DP 072 364 23 Z0017 – **En cours d'instruction**

##### Le 03 Avril 2023

**FOUQUET Christophe** a déposé un permis de construire pour la construction d'un garage et un carport « 11 Rue Alexis Heurteloup-Le Bourg », cadastré AC n°111 -1121 113  
PC 072 364 23 Z0002 – **En cours d'instruction**

#### ➤ Informations diverses :

- Ouverture du camping le 29 avril.
- 7 mai : motocross
- 7 mai : Rando ferme du comice
- Un nouvel agent municipal est attendu le 15 mai

Séance levée à : 22h

Prochains conseils : 23 mai, 13 juin, 4 juillet, 5 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre 2023.